

Bientôt le lancement de la plate-forme numérique 50M de Femmes africaines ont la parole

Début de la formation des utilisateurs dans le COMESA, l'EAC et la CEDEAO



Équipe conjointe COMESA, EAC et CEDEAO en formation sur la plateforme numérique 50MFAP

La plate-forme numérique 50 Millions de femmes africaines ont la parole (50MFAP) est sur le point de devenir une réalité après le lancement d'un atelier de formation de deux semaines à Lusaka, en Zambie, le lundi 25 mars 2019. Cette formation dotera les utilisateurs des compétences requises pour gérer la plate-forme en préparation de son lancement officiel plus tard cette année.

L'atelier a été organisé par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) du 25 mars au 5 avril 2019. Il a réuni 22 participants de l'institution régionale hôte ainsi que des communautés économiques régionales (CER) partenaires au Projet 50MFAP à savoir, la Communauté est-africaine (EAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

M. Dev Haman, Secrétaire général adjoint du COMESA chargé de l'Administration et des Finances, a qualifié la plate-forme d'outil «novateur» pour l'autonomisation économique des femmes entrepreneurs sur le continent africain. La formation, a-t-il indiqué, constitue une étape importante vers la mise en service de la plate-forme.

«Ce projet est un outil novateur. Vous conviendrez avec moi que nous vivons déjà les profonds changements et l'efficacité que les technologies modernes apportent à notre façon de vivre, de travailler, d'interagir et de faire des affaires. Ainsi, l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de nous mettre ensemble et de partager les connaissances entre nous», a déclaré M. Haman.

À travers cette plateforme unique

en son genre, a relevé le Secrétaire général adjoint, le projet 50MFAP a le potentiel de transformer le rôle des femmes entrepreneurs en Afrique, et le succès de cette initiative contribuera remarquablement à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes que consacrent les politiques et cadres du genre des différentes CER.

«Je n'ai point de doute que les trois CER utiliseront la plate-forme pour servir les femmes dans nos régions respectives, de même que sur tout le continent, et ainsi atteindre collectivement les objectifs du projet», a-t-il ajouté.

La conception et le développement de la plate-forme étant à leur stade final, l'atelier a pour principal objectif de dispenser une formation pratique aux

Nécessité de coordination des CER - Activités de l'UA dans les programmes d'intégration régionale



(à dr.) Le Secrétaire général adjoint, M. Kipyego Cheluget, s'exprimant lors de la conférence au Maroc.

Le Secrétaire général adjoint chargé des Programmes, l'Ambassadeur Kipyego Cheluget, a dirigé une délégation du COMESA à la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, le week-end dernier. L'équipe a participé à la réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique), dont le mandat découle de la résolution 32/197 des Nations unies, qui a chargé les communautés régionales de prendre le leadership et la responsabilité de renforcer la coopération et la coordination des activités des Nations unies au niveau régional.

Le Mécanisme et ses 4 mécanismes de coordination sous-régionaux (MCSR) couvrant les 5 sous-régions de l'Afrique sont devenus le cadre permettant à la famille des Nations unies de travailler ensemble pour soutenir les priorités de l'Union africaine (UA) et de ses organes, les Communautés économiques régionales (CER) ainsi que d'autres organisations régionales et sous-régionales. Dans son allocution à la réunion, M. Cheluget a déclaré :

« Compte tenu des nouveaux développements que suscitent les réformes opérées tant à l'ONU qu'à l'UA, il s'avère impératif de repenser le MCR-Afrique et d'aligner les rôles de coordination et de leadership sur les réformes en cours ; les quatre mécanismes

sous-régionaux doivent se concentrer sur les communautés économiques régionales alors que le mécanisme régional se focalise sur le soutien à la Commission de l'Union africaine --CUA. »

Il a ajouté qu'il était nécessaire de renforcer la cohérence, la coordination et la coopération des politiques du système des Nations unies au niveau régional pour « agir comme un seul organe » en réponse aux priorités et initiatives régionales de l'UA et des CER.

« L'objectif est de réduire la fragmentation de leurs opérations et d'accroître la cohérence, la coordination et la coopération dans leurs activités de soutien qu'ils accordent aux programmes et priorités des organisations en faveur des États membres », a-t-il relevé, ajoutant que la pratique actuelle ne permet pas une coordination efficace de toutes les parties prenantes.

S'exprimant devant les délégués lors d'une manifestation parallèle chargée d'évaluer le statut de l'intégration régionale en Afrique, M. Cheluget a déclaré que le COMESA est guidé par son Traité qui oblige les États membres à s'intégrer de manière pratique.

Il a donné comme exemples les instruments de facilitation du commerce du COMESA qui ont été couronnés de succès comme la Carte jaune qui est maintenant numérisée et à

laquelle même des voyageurs venus d'aussi loin que l'Europe s'intéressent.

« Le COMESA dispose d'institutions spécialisées solides dont beaucoup ont opéré une expansion sur le continent, telles que la Banque de commerce et de développement --TDB, la Compagnie de réassurance ZEP-Re, l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, la Commission de la concurrence du COMESA, entre autres », a déclaré M. Cheluget. « Le COMESA prend très au sérieux le rôle des femmes dans l'intégration régionale, comme en témoigne la création de la FEMCOM, le projet 50 Millions de femmes africaines ont la parole et nous sommes fiers d'avoir pour la première fois une femme comme Secrétaire générale. »

Il a informé les participants que le COMESA était l'un des initiateurs et champions de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en s'appuyant sur le succès de sa propre Zone de libre-échange (ZLE) et de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET). L'Ambassadeur Cheluget a fait remarquer que « la ZLECAf peut apprendre des instruments du COMESA qui ont fait leurs preuves comme les règles d'origine et la ZLE numérique, entre autres, et en tirer parti ».

Il a appelé à la rationalisation de la multiplicité des efforts et des organisations traitant des questions de libre-échange pour une meilleure cohérence et synergie.



Délégation des opérateurs économiques égyptiens en visite au COMESA. Apparaissent également : M. Francis Mangeni (COMESA), l'Ambassadeur d'Égypte en Zambie (7e à partir de la g.) et l'Ambassadeur de Zambie en Égypte (5e à dr.).

Bientôt le lancement de la plate-forme numérique 50M de Femmes..

➡ suite de la page 1

unités chargées de la mise en œuvre du projet, aux utilisateurs et aux experts TI sur les fonctionnalités de la plate-forme. La formation inclura des tests détaillés sur la gestion de contenu de la plate-forme.

La formation comportera deux volets. Le premier, destiné aux gestionnaires de contenu de la plate-forme et aux utilisateurs, concerne les experts en genre et en communication et se déroulera au cours de la première semaine (du 25 au 29 mars 2019). Le second sera une formation technique pour le personnel TI provenant également des trois CER qui sera dispensée durant la deuxième semaine (du 1er au 5 avril 2019).

Le projet 50 Millions de femmes africaines ont la parole est financé par la Banque africaine de développement et vise à répondre aux défis uniques auxquels les femmes en général et les femmes entrepreneurs en particulier sont confrontées pour accéder aux services financiers et non financiers, défis qui en fin de compte limitent la taille et la croissance de leurs entreprises.

Le COMESA est la CER coordinatrice du dispositif. Elle est responsable du développement de la plate-forme, de l'hébergement et de la maintenance de l'infrastructure du projet et de la coordination de la mise en œuvre du projet.

Une fois la plate-forme lancée, elle sera disponible dans 38 pays membres du COMESA, de la CEDEAO et de l'EAC. L'outil mettra à disposition un réseau social qui permettra aux femmes d'apprendre les unes des autres, de partager des leçons et de mener des affaires en ligne.

Des opérateurs économiques égyptiens explorent les opportunités

Une délégation économique égyptienne a visité le COMESA le 20 mars 2019 pour rencontrer les responsables et explorer les opportunités de commerce et d'investissement dans la région. La délégation de 35 membres était dirigée par le président du Comité de coopération africaine de la Fédération des industries égyptiennes, M. Sherif Al Gabaly ainsi que l'Ambassadeur d'Égypte en Zambie et Représentant permanent auprès du COMESA, M. Ahmed Mostafa.

C'est la première fois qu'une telle délégation se rend au COMESA et dans la région. L'Égypte occupe la part du lion du marché du COMESA, soit 22%. À l'échelle mondiale, les exportations totales de l'Égypte vers le COMESA sont de 8% et les importations de 1%, ce qui représente un potentiel considérable pour accroître les échanges commerciaux avec les États membres du COMESA.

M. Gabaly a déclaré que la Fédération des industries égyptiennes, qui compte 19 chambres spécialisées dans différents secteurs de l'industrie, est également membre du Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC). La délégation comprenait des représentants des différents secteurs tels que l'agroalimentaire, l'emballage, l'ingénierie, les industries chimiques et pharmaceutiques.

L'Ambassadeur Mustafa a indiqué que la délégation était en Zambie dans le but de rechercher une coopération économique avec les collègues opérateurs économiques, en Zambie en particulier et dans la région COMESA en général.

La Secrétaire générale, Mme Chileshe Kapwepwe, a reçu la délégation et a remercié le pays d'avoir ratifié les accords sur la Zone de libre-échange tripartite et la ZLE continentale africaine.

Elle a indiqué que l'espace COMESA était ouvert aux investissements en provenance du continent africain et au-delà d'autant plus que la région a mis en place des mécanismes et des politiques propices aux investissements.

« Le COMESA est prêt à accueillir les investissements dans n'importe quel secteur car la région dispose d'abondantes ressources en terres et en eau à cet effet », a déclaré Mme Kapwepwe.

Le Directeur du Commerce, M. Francis Mangeni, a expliqué à la délégation les opportunités commerciales potentielles dans la région et a répondu à leurs questions.

Les exportateurs kényans sont équipés pour exporter aux USA

Les marchés états-uniens risquent de se perdre si les exportateurs du COMESA ne modernisent pas leurs installations de traitement pour se conformer à la réglementation états-unienne sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires qui est entrée en vigueur en octobre 2017. À cet effet, le COMESA est disposé à aider les secteurs tant public que privé à se conformer aux normes états-uniennes imposées par la nouvelle Loi sur la modernisation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSMA).

L'objectif de la formation est de renforcer les capacités des producteurs et des exportateurs kényans dans leurs efforts pour répondre à la nouvelle réglementation états-unienne. La formation sera étendue à six États membres supplémentaires afin de garantir que les exportations du COMESA ne perdent pas leur avantage concurrentiel sur les marchés des États-Unis.

Lors d'un atelier de formation sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires à Nairobi, au Kenya, le 11 mars 2019, le Directeur de l'Agriculture et de l'Industrie, M. Thierry Kalonji, a informé les participants que le COMESA était en train de développer un environnement réglementaire et une infrastructure harmonisés de sécurité sanitaire des produits alimentaires dans le but d'améliorer la qualité et la compétitivité des marchandises produites dans le COMESA.

«Comme vous le savez tous, l'agriculture est la clé du développement économique du Kenya dans la mesure où elle contribue pour 26% au PIB et représente 65% des exportations nationales totales», a déclaré le Directeur.

Le COMESA a dirigé des initiatives similaires dans le cadre de la Zone de libre-échange tripartite EAC-COMESA-SADC qui offre des leçons utiles pour guider et soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Le Directeur a fait remarquer que la conformité à la loi états-unienne FSMA constitue un défi pour les gouvernements et les autorités de réglementation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires déjà confrontées à des contraintes de ressources. Il a souligné que c'était également une occasion de mobiliser



des ressources publiques et privées pour améliorer la conformité aux normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires et accroître la confiance des consommateurs dans les produits locaux.

Il a par ailleurs relevé que le renforcement des capacités locales pour se conformer à la réglementation états-unienne FSMA ainsi que la constitution d'un pool de ressources humaines en Afrique sur lequel l'industrie peut s'appuyer, constituent une contribution

importante du gouvernement états-unien dont il a salué le soutien.

La loi FSMA a été promulguée en janvier 2011 et est entrée en vigueur en octobre 2017. Elle est accompagnée de deux réglementations d'application des nouvelles exigences pour les transformateurs d'aliments, les contrôles préventifs pour l'alimentation humaine et la sécurité sanitaires des produits alimentaires.

Une exigence majeure de la réglementation stipule que la gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les installations de transformation doit être confiée à une personne qualifiée en matière de contrôle préventif (PCQI) ayant suivi avec succès une formation dans le cadre d'un programme d'enseignement normalisé reconnu par la FDA, l'agence fédérale régissant les produits alimentaires et pharmaceutiques.

La deuxième exigence la plus importante pour les exportateurs de produits alimentaires aux États-Unis est la règle de la FSMA sur le programme de vérification des fournisseurs étrangers (FSVP), qui oblige les importateurs états-uniens à vérifier que leurs fournisseurs étrangers produisent leurs aliments conformément à la réglementation états-unienne en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Cela implique qu'à la demande d'un importateur états-unien, les installations de transformation de l'exportateur seront soumises à des audits périodiques de la sécurité sanitaire des produits alimentaires afin de vérifier leur conformité à la réglementation états-unienne.



La Secrétaire générale, Mme Chileshe Kapwepwe (au centre), avec une équipe de l'Union africaine (UA) composée de représentants du groupe de gestion du programme Architecture africaine pour la paix et la sécurité (APSA) et un consultant de l'UE.

Une équipe de l'APSA rend une visite de courtoisie à la Secrétaire générale du COMESA

Une équipe de l'Union africaine (UA) composée de représentants du groupe de gestion du programme de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et d'un consultant de l'Union européenne (UE) a rendu une visite de courtoisie à la Secrétaire générale.

L'équipe était au Secrétariat du COMESA pour discuter de la mise en œuvre du programme APSA et fixer les priorités de sa prochaine phase qui devrait s'échelonner de 2020 à 2023.

Dans son mot de bienvenue, la Secrétaire générale, Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe, a déclaré que le COMESA était reconnaissante envers l'Union européenne pour le soutien qu'elle accordait au volet Paix et Sécurité, une activité essentielle de l'organisation.

Au cours de la réunion, la Secrétaire générale a signé un addendum à la Convention de subvention de l'APSA.

Dans le cadre de l'APSA, le COMESA a pu produire des résultats majeurs qui viennent appuyer son programme d'intégration global. Il s'agit notamment de la mise en place d'un système d'alerte rapide basé sur des données théoriques solides et centré sur l'identification des principales vulnérabilités structurelles des États membres, avec en fin de compte la formulation de recommandations. Cela devrait permettre au final de renforcer la résilience des États membres, en particulier

si le partenariat avec le Système continental d'alerte rapide de l'UA est maintenu.

Le deuxième domaine de résultats clé consiste à renforcer la capacité de médiation du COMESA par le biais du Comité des Sages qui a été créé par la Conférence des chefs d'État du COMESA en 2009.

« Cela a permis aux Sages de soutenir la consolidation de la démocratie par des évaluations préélectorales ainsi que l'atténuation des conflits et des crises grâce à des missions d'établissement des faits et de diplomatie préventive », a ajouté la Secrétaire générale.

Un autre domaine de résultats clé concerne la coopération transfrontière qui a conduit à l'amélioration des relations aux frontières entre la RDC et ses voisins de l'est en utilisant le commerce comme mécanisme de paix et de sécurité.

Mme Kapwepwe a ajouté: « (...) Le haut niveau de coopération a permis une plus grande cohérence du programme dans la mesure où chaque CER comprend clairement les domaines présentant un avantage comparatif pour elle. En outre, la programmation et la mise en œuvre conjointes ont permis d'exploiter les synergies. Nous avons maintenant une plus grande cohérence dans la programmation et une meilleure valeur ajoutée pour nos États membres. »

Des experts en assurance discutent de la mise en œuvre de la Carte jaune numérique

Lusaka, jeudi 28 mars 2019 : La 3e réunion du Comité TI du Régime de la Carte jaune numérique se tient à Lusaka, en Zambie, les 28 et 29 mars 2019. Elle porte sur les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la Carte jaune numérique, la consolidation et le renforcement du système numérique et l'exécution de la 2e phase qui fait intervenir les applications mobiles.

Cette rencontre fait suite à la session du Conseil des Bureaux d'octobre 2018 tenue à Livingstone, en Zambie, qui a pris un certain nombre de décisions visant à déployer et à consolider pleinement les activités de la Carte jaune numérique.

Le Régime de la Carte jaune numérique du COMESA est en phase avec l'un des objectifs stratégiques du COMESA : le renforcement de l'intégration du marché via une circulation fluide des biens, des services, des capitaux et des personnes ainsi que le droit d'établissement et de résidence dans l'espace COMESA.

Ce dispositif permet la facilitation des échanges grâce à la simplification et à l'harmonisation des documents, réduisant ainsi le coût des transactions transfrontières par la suppression des obstacles au commerce.

M. Dev Haman, Secrétaire général adjoint chargé de l'Administration et des Finances, a déclaré lors de l'ouverture officielle de la réunion que l'intégration des marchés était un moyen pratique de s'attaquer à la petite taille du marché de chaque pays.

De ce fait, a-t-il poursuivi, « le COMESA s'emploie à créer une Zone de libre-échange numérique (ZLEN) pour ses 21 États membres. La ZLEN s'articule autour de trois axes: le commerce électronique (e-Commerce), la logistique électronique (e-Logistique) et la législation électronique (e-Législation) ».

« Ce que vous ferez au cours des deux prochains jours est donc d'une importance capitale pour vos parties prenantes et pour l'intégration des marchés dans la Zone de libre-échange numérique du COMESA », a ajouté M. Haman.

À ce jour, 166 compagnies d'assurance, plus de 566 agences et 2 500 utilisateurs quotidiens en moyenne utilisent la Carte jaune numérique dans la région. Les Directeurs et Experts TI des Bureaux nationaux du Régime de la Carte jaune des États membres participent à la réunion.

Le COMESA observe les élections comoriennes

Union des Comores, le 25 mars 2019: Le COMESA figurait parmi les 150 observateurs locaux et internationaux accrédités pour suivre les élections présidentielles et celles

des gouverneurs de 2019 dans l'Union des Comores. Mme Hope Kivengere, membre du Comité des Sages du COMESA, était la chef de la mission. Au cours du déploiement,

la délégation du COMESA a rencontré diverses parties prenantes, notamment des représentants du gouvernement, des membres de l'opposition, de la société civile et des médias.



Marquage du doigt à l'encre indélébile comme preuve du vote



Vérification du nom de l'électeur



Électeurs en attente de voter



Un électeur guidé vers l'urne (présidentielle ou gouverneurs)



Le comptage des voix au bureau de vote



Chef de mission du COMESA notant les noms des agents de parti dans un bureau de vote



Femme enceinte aidée pour voter



Une dame âgée aidée pour voter